



Rubrique: Inscriptions au registre du commerce

Sous-rubrique: Nouvelle inscription

Date de publication: SHAB - 20.06.2019

Numéro de publication: HR01-1004656230

Canton: VD

Entité de publication:

Bundesamt für Justiz (BJ), Eidgenössisches Amt für das Handelsregister, Bundesrain 20, 3003 Bern

Nouvelles entrées CM Business Academy Sàrl, Saint-Légier-La Chiésaz

CM Business Academy Sàrl[de] CM Business Academy GmbH
[it] CM Business Academy Sagl [en] CM Business Academy
Ltd liab Co

Chemin de la Bergerie 1
1806 St-Légier-La Chiésaz

Forme juridique: Société à responsabilité limitée (SARL)

IDE: CHE135518835

Siège: Saint-Légier-La Chiésaz

Objectif

la société a pour but de développer et délivrer de la formation et du conseil dans les domaines du marketing, de la vente et de la gestion d'entreprise, tant en Suisse qu'à l'étranger (pour but complet cf. statuts).

L'entité juridique mentionnée a été inscrite au registre du commerce et jouit de la capacité juridique.

Publication selon les art. 9 et 35 ORC.

Registre journalier no 10773 du 17.06.2019

Registre responsable: Registre du commerce du Canton de Vaud

Révision:

Renonciation à la révision

CM Business Academy Sàrl (CM Business Academy GmbH) (CM Business Academy Sagl) (CM Business Academy Ltd liab Co), à Saint-Légier-La Chiésaz, Chemin de la Bergerie 1, 1806 St-Légier-La Chiésaz, CHE-135.518.835. Nouvelle société à responsabilité limitée. Statuts: 7 juin 2019. But: la société a pour but de développer et délivrer de la formation et du conseil dans les domaines du marketing, de la vente et de la gestion d'entreprise, tant en Suisse qu'à l'étranger (pour but complet cf. statuts). Obligation de fournir des prestations accessoires, droits de préférence, de préemption ou d'emp-tion: pour les détails, voir les statuts. Capital social: CHF 20'000. Associé-gérant avec signature individuelle: Michel Christoph Arnold, d'Unterseen, à Saint-Légier-La Chiésaz, avec 20 parts de CHF 1'000. Organe de publication: Feuille officielle suisse du commerce. Communications aux associés: par écrit ou par courriel. Selon déclaration du 7 juin 2019, la société n'est pas soumise à une révision ordinaire et renonce à une révision restreinte.